



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Comité d'approbation du

Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport

Paris, Siège de l'UNESCO, Bâtiment Fontenoy
22 novembre 2016

ICDS/5AP/Doc.12
Janvier 2017
Original : anglais

Rapport final

Résumé

Le Comité d'approbation du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport s'est réuni au Siège de l'UNESCO le 22 novembre 2016. Lors de cette réunion, les membres du Comité ont fait le point sur les réunions du Bureau de la Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport, le rôle et la structure des organisations régionales de lutte contre le dopage, la coopération entre l'Agence mondiale antidopage et l'UNESCO dans le traitement des demandes soumises au Fonds, l'approbation de nouveaux projets et une proposition de stratégie de mobilisation de ressources. Le présent rapport donne un aperçu des débats et des décisions du Comité.

[La réunion a commencé à 9 h 30, le 22 novembre 2016]

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion

1. Le Comité d'approbation du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport (ci-après dénommé « le Comité ») s'est réuni au Siège de l'UNESCO le 22 novembre 2016. Tous les États parties étaient représentés à la réunion¹.
2. La Directrice de la Division de l'éthique, de la jeunesse et des sports de l'UNESCO, Mme Ângela Melo, a souhaité la bienvenue aux participants. Notant que les membres étaient accompagnés de hauts responsables des autorités publiques, Mme Melo a exprimé sa gratitude au Comité pour le travail qu'il a fourni et présenté brièvement l'ordre du jour. Elle a invité les membres à échanger les leçons qu'ils ont apprises et à faire le point sur les activités et les mesures antidopage adoptées au niveau national ou régional pour promouvoir les liens entre les régions. Elle a également mis l'accent sur le caractère unique du mandat du Fonds, comme le démontre le nombre croissant de dépôts de demande. En ce qui concerne les ressources limitées dont dispose le Fonds, Mme Melo a exprimé sa reconnaissance aux donateurs et souligné l'urgence de mobiliser des ressources supplémentaires pour assurer sa solidité au-delà de 2017.
3. Le Président du Comité, M. Gennady Aleshin, représentant de la Fédération de Russie, a salué les membres et cité sa participation à la deuxième réunion du Bureau de la Conférence des Parties (septembre 2016, République de Corée) comme exemple du renforcement des liens entre le Comité et le Bureau, qui est indispensable pour soutenir les gouvernements dans la lutte contre le dopage dans le sport. Saluant l'engagement des autorités nationales dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives antidopage, il a noté que les demandes inscrites à l'ordre du jour couvraient toutes les régions du monde et répondaient aux trois priorités du Fonds. Il a souligné qu'il était important de consolider les ressources du Fonds et engagé les États parties à se mobiliser et à lui apporter leur assistance. Pour terminer, le Président a remercié le Secrétariat pour son travail et donné la parole aux membres du Comité pour qu'ils fassent le point sur la lutte contre le dopage.
4. Le représentant du Commonwealth des Bahamas auprès du Comité, M. Eugene Poitier, a invité M. Timothy Munnings, directeur de la division du sport au sein du Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture, à présenter les initiatives sportives et antidopage adoptées aux niveaux national et régional. M. Munnings a transmis les salutations du Ministre de la jeunesse, des sports et de la culture, M. Daniel Johnson, et du président de la Commission antidopage des Bahamas, M. Jerome Lightbourne. Il a ensuite présenté un aperçu de ce que les Bahamas avaient accompli aux niveaux international et olympique et mentionné les événements sportifs à venir, notant que le gouvernement avait augmenté le financement de l'Organisation nationale de lutte contre le dopage en prévision de la tenue prochaine de formations et de contrôles antidopage ainsi que de compétitions. Il a mis en avant les efforts de lutte contre le dopage dans le sport déployés dans la région, citant par exemple des activités menées en Argentine, aux Bahamas, au Guyana et à Saint-Kitts-et-Nevis.
5. Le Président a donné la parole au Vice-Ministre des sports et des loisirs de l'Afrique du Sud, M. Gert Oosthuizen, qui a présenté un résumé de l'édition 2016 du rapport annuel de l'Institut sud-africain pour un sport sans dopage (SAIDS)². Les membres ont ainsi été informés que 60 infractions aux règles antidopage, dont certaines étaient liées à l'utilisation de l'érythropoïétine (EPO), ont été enregistrées au cours de la période considérée. Étant donné qu'il s'agissait du taux le plus élevé des cinq dernières années, l'Afrique du Sud a réagi en interdisant de compétition les athlètes qui avaient

¹ Se référer à l'annexe II pour une liste complète des participants.

² Le rapport complet peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.drugfreesport.org.za/wp-content/uploads/2016/10/SAIDS-Annual-Report-201516.pdf>.

enfreint les règles et en les sensibilisant au problème que pose le dopage. Avant les Jeux olympiques de Rio, le SAIDS a coopéré avec l'Agence mondiale antidopage (AMA) pour fournir une assistance (services de formation et de contrôle) à l'Éthiopie et au Kenya. Il a en outre participé au groupe de travail pré-Jeux établi par le Comité international olympique, qui a mis au point le plan mondial de répartition des tests. En ce qui concerne la perte temporaire d'accréditation du laboratoire de contrôle antidopage de Bloemfontein, le représentant de l'Afrique du Sud a indiqué que le gouvernement collaborait avec l'Université de l'État-Libre afin de recouvrer son accréditation complète d'ici mars 2017. Il a également été noté que le laboratoire, qui relève de l'Université, pourrait adopter le statut d'organisation à but non lucratif, ce qui permettrait au gouvernement de contribuer financièrement à sa pérennité à long terme.

6. La représentante de la Finlande, Mme Satu Heikkinen, a indiqué qu'un conseil consultatif sur les questions d'éthique dans le sport avait été établi pour 2015-2018. Le conseil assurera la coordination entre les différentes entités administratives et sportives, notamment les représentants des ministères, du mouvement sportif, de la police, de la loterie nationale, de la Ligue finlandaise des droits de l'homme et de Save the Children. En outre, les membres ont été informés que le Centre finlandais pour l'intégrité dans le sport (FINCIS) restait responsable de la lutte contre le dopage et le trucage des matchs au niveau opérationnel.
7. En ce qui concerne les activités antidopage menées au Sultanat d'Oman, le représentant du Comité, M. Al Busaidi, a présenté un aperçu de la pratique et de la procédure adoptées. Il a noté que les résultats des tests menés pendant les compétitions et en dehors de celles-ci sont gérés par des organismes internationaux et que des échantillons sont généralement envoyés à des laboratoires en Inde et au Qatar. En outre, en 2015-2016, les acteurs nationaux de la lutte contre le dopage ont collaboré avec le Ministère de l'éducation sur l'élaboration d'un livret de référence (disponible en arabe et en anglais) à l'intention des élèves et des enseignants d'éducation physique. Ce livret a été mis à la disposition de l'AMA et pourrait être aussi remis à l'UNESCO en vue d'élargir sa distribution. Le représentant d'Oman a mis l'accent sur le rôle des activités de sensibilisation et d'éducation, soulignant l'importance de former les participants aux manifestations sportives et de les habiliter à former leurs pairs.
8. Représentant la Délégation permanente de la République populaire de Chine auprès de l'UNESCO, le deuxième secrétaire, M. Meng Wang, a informé les membres que, pendant la période considérée, le Ministère chinois du sport avait mené 9 117 contrôles antidopage, dont 74 étaient positifs. Afin de promouvoir un sport propre chez les jeunes, un système a été mis en place en collaboration avec le Ministère de l'éducation. M. Wang a mentionné que la République populaire de Chine se préparait aux Jeux nationaux d'hiver, notamment par la mise en place de contrôles antidopage et la diffusion de messages de promotion d'un sport propre auprès des athlètes participants. Il a souligné que le dialogue structuré sur le financement de l'UNESCO³ offrait une occasion de mieux faire connaître les travaux de l'Organisation sur le sport et la lutte contre le dopage. Il a en outre encouragé la tenue d'un débat sur les moyens de mieux promouvoir le Fonds et d'attirer les donateurs potentiels.
9. Le Président a remercié les membres pour leurs interventions et a indiqué que, pour faire face aux défis nationaux en matière de lutte contre le dopage, la Fédération de Russie avait récemment créé une Commission indépendante dirigée par M. Vitaly Smirnov, membre honoraire du Comité international olympique. En outre, le Parlement russe a adopté un projet de loi antidopage criminalisant les pratiques de dopage. Une

³ À sa 197^e session, le Conseil exécutif de l'UNESCO a décidé d'organiser, « à compter de sa 199^e session, un dialogue structuré sur le financement avec les États membres et les partenaires concernés afin de contrôler et suivre la prévisibilité, la flexibilité, la transparence et l'adéquation des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre du Programme et budget (C/5), y compris des informations sur les ressources nécessaires ». De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002351/235180f.pdf>.

fois la loi entrée en vigueur, les entraîneurs et le personnel de soutien des athlètes encourageant l'utilisation de substances interdites encourront des peines d'emprisonnement (pouvant aller jusqu'à trois ans) et de lourdes amendes. Le Président a ajouté qu'il faudrait mettre en place des programmes éducatifs de lutte contre le dopage et renforcer les capacités des avocats spécialisés dans les cas de dopage afin de compléter la nouvelle législation.

Point 2 de l'ordre du jour – Point sur les travaux du Bureau de la Conférence des Parties

10. Le Président a présenté le point 2 de l'ordre du jour et invité le Secrétaire de la Convention, M. Marcellin Dally, à faire le point sur les travaux du Bureau de la Conférence des Parties.
11. Le Secrétaire de la Convention a indiqué qu'un rapport complet sur les activités et les conclusions des réunions du Bureau serait présenté lors de la sixième Conférence des Parties (25-26 septembre 2017). En attendant, les membres ont été informés qu'un point essentiel de réflexion pour le Bureau avait été le lien entre la Convention et le débat général sur l'intégrité du sport. La réunion régionale sur la gouvernance du sport (Abidjan, Côte d'Ivoire, juin 2016) a été mentionnée comme ayant permis aux représentants des pouvoirs publics, des organisations sportives et de la société civile d'échanger les idées et les bonnes pratiques dans ce domaine.
12. Il a été souligné que la réunion extraordinaire du Bureau organisée au Siège de l'UNESCO le 1^{er} août 2016, à la suite de la publication du [rapport McLaren \(partie I\)](#), était la première réunion de ce type convoquée depuis l'adoption de la Convention. Les membres du Bureau considèrent que la coopération internationale est indispensable pour faire face aux défis actuels dans la lutte contre le dopage dans le sport. Au titre de la Convention, il a été décidé qu'il faudrait appliquer dans la Fédération de Russie la méthodologie et la pratique énoncées dans le [projet d'aide à la formulation de politique antidopage](#), présenté à la Conférence des Parties à sa cinquième session. Les membres ont été informés qu'[un communiqué avait été publié sur le site Web de l'UNESCO](#) et que les pouvoirs publics russes et les membres du Bureau collaboraient dans ce sens. Il a été souligné que, sous la supervision du Bureau, deux consultants indépendants procéderaient à une évaluation portant sur les dispositions de la Convention, dont les conclusions pourraient être communiquées au Conseil de l'Europe et à l'Agence mondiale antidopage. Le Secrétaire de la Convention a mentionné qu'il serait établi, pour prêter assistance aux États parties en infraction avec la Convention, des directives inspirées du projet d'aide à la formulation de politique antidopage, donnant suite aux activités entreprises par la Fédération de Russie.
13. Les sujets abordés au cours de la deuxième réunion du Bureau⁴, tenue à Pyeongchang (République de Corée) le 28 septembre 2016, ont également été brièvement présentés. Il a été noté qu'avant la sixième Conférence des Parties, plusieurs événements supplémentaires seraient organisés, dont la troisième réunion du Bureau, qui se tiendra au Kenya en janvier-février 2017, ainsi qu'une conférence internationale sur la lutte contre le dopage et la quatrième réunion du Bureau, qui sera accueillie par le Royaume d'Arabie saoudite en mars 2017.
14. Enfin, se référant aux recommandations formulées en 2015 par le Commissaire aux comptes, qui ont abouti à la convocation de réunions officielles du Bureau, le Secrétaire de la Convention a indiqué qu'un rapport de situation serait établi pour évaluer l'impact de cette réforme et rechercher des possibilités de renforcer les travaux du Bureau à l'avenir. Les membres du Comité ont salué les nouvelles initiatives visant à renforcer

⁴ Le rapport de la deuxième réunion du Bureau à la cinquième session de la Conférence des Parties (République de Corée, septembre 2016) est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002466/246678E.pdf>.

la collaboration entre le Comité d'approbation, le Bureau de la Conférence des Parties, l'Agence mondiale antidopage et d'autres intervenants internationaux.

Point 3 de l'ordre du jour – Point sur la situation du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport

3.1. Situation financière du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport

15. Le Président du Comité a présenté le point 3 de l'ordre du jour et demandé au Secrétariat de faire le point sur la situation financière du Fonds.
16. Le Secrétariat a présenté les états financiers certifiés ([ICDS/5AP/Doc.9](#)), notant que le document comprenait à la fois les dépenses encourues entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2016 par rapport au budget approuvé pour 2016-2017⁵ et les dépenses liées aux budgets des exercices biennaux précédents (notamment 2014-2015).
17. Au 31 juillet 2016, le solde du Fonds s'élevait à 1 230 000 dollars des États-Unis, dont plus de 60 000 dollars de contributions de la part de trois États parties (Australie, Finlande et Koweït). Les membres du Comité ont été informés qu'un don supplémentaire de 50 000 euros avait été reçu de la part de la Fédération de Russie après l'élaboration du rapport financier, en novembre 2016⁶. Le Secrétariat a noté que les recettes du Fonds avaient enregistré une baisse de près de 90 % en 2016-2017, par rapport aux exercices biennaux précédents⁷. Cela s'explique par une baisse de la régularité des contributions et une diminution des enveloppes de financement. On a ainsi constaté un déficit de recettes par rapport aux dépenses de l'ordre de 830 700 dollars.
18. Les membres du Comité ont pris note du solde du Fonds et demandé s'il était possible que les coûts affectés aux ressources humaines soient couverts par le programme ordinaire de l'UNESCO. Il leur a été rappelé que les coûts affectés au personnel dans le cadre de l'exécution du programme du Fonds pour l'exercice biennal 2016-2017 avaient été approuvés par la Conférence des Parties à sa cinquième session (conformément à la [résolution 5CP/7](#)). Les propositions se rapportant aux activités du Fonds prévues au-delà de 2017 seront présentées à la sixième session de la Conférence des Parties.

Résolution 5AP/7

Le Comité d'approbation,

1. *Ayant examiné* le document [ICDS/5AP/Doc.9](#),
2. *Exprime* sa gratitude aux États parties qui ont versé des contributions financières au Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport ;
3. *Note* l'importance de l'augmentation des réserves du Fonds pour assurer la solidité de la situation financière ;
4. *S'engage* à plaider en faveur d'une hausse des contributions, de manière à aider les parties intéressées par l'antidopage à se conformer aux obligations de la Convention internationale contre le dopage dans le sport et à celles du Code mondial antidopage.

⁵ Conformément à la [résolution 5CP/7](#).

⁶ Le Secrétariat avait noté qu'une contribution de 5 000 euros de la part de Monaco était également attendue d'ici à la fin de l'année. Elle a été reçue le 9 décembre 2016.

⁷ En 2014-2015, le Fonds a enregistré des recettes supérieures à 659 000 dollars É.-U., comme indiqué dans les [états financiers certifiés pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015](#).

3.2. et 3.3. Mise en œuvre des projets précédemment approuvés et exemples de réussite

19. Le Président a invité le Secrétariat à présenter un rapport oral sur la mise en œuvre des projets approuvés depuis 2014, ainsi que la répartition des demandes en cours de préparation.
20. Du point de vue de la distribution géographique des projets approuvés depuis mai 2014, l'Afrique compte le plus grand nombre d'initiatives relevant du Fonds (20), suivie de près par l'Europe (19) et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (18). Le Secrétariat a souligné que la parité des sexes était prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets.
21. Le Secrétariat a indiqué que sur les 72 demandes approuvées lors des 5 sessions du Comité tenues en 2014, en 2015 et en 2016, 26 (36 %) sont en cours de préparation⁸, 3 sont en attente de lancement (4 %)⁹, 36 (50 %) ont été conclues avec succès¹⁰, 5 sont en attente de clôture (7 %)¹¹ et 2 ne seront pas mises en œuvre en raison d'une décision prise par l'État partie¹². Le Secrétariat a noté que les procédures administratives au niveau national posaient des difficultés, notamment en ce qui concerne la clôture officielle des projets dans les délais contractuels, le transfert des fonds alloués et la cosignature des contrats.
22. Pour échanger les bonnes pratiques relatives aux projets avec les membres du Comité et inspirer d'autres demandes, le Secrétariat a présenté trois initiatives nationales achevées depuis la réunion précédente tenue en avril 2016, dont chacune répond à l'une des priorités du Fonds :
 - La première initiative éducative antidopage de la Zambie (demande n° 1283), qui visait à promouvoir le sport propre et l'intégrité parmi les athlètes qui se préparaient aux Jeux de 2016. Le projet adoptait une approche qui avait un effet multiplicateur, favorisant en priorité l'apprentissage par les pairs et dispensant des formations de lutte contre le dopage à 22 agents antidopage, 51 entraîneurs et techniciens et 329 athlètes de haut niveau et jeunes sportifs.
 - En ce qui concerne les recommandations en matière de politique, il a été signalé que le Togo (demande n° 1296) avait mis au point un plan stratégique de lutte contre le dopage dans le sport pour 2017-2021, à l'issue d'un processus participatif fondé sur plus de 130 entretiens et questionnaires adressés aux

⁸ Albanie (demande n° 1329), Algérie (demande n° 1314), Bahamas (demande n° 1315), Bangladesh (demande n° 1319), Bélarus (demande n° 1330), Bosnie-Herzégovine (demande n° 1307), Costa Rica (demande n° 1323), Cuba (demande n° 1316), Érythrée (demande n° 1324), Estonie (demande n° 1327), Éthiopie (demande n° 1295), France (demande n° 1287), Gabon (demande n° 1318), Grenade (demande n° 1303), Kenya (demande n° 1331), Lettonie (demande n° 1292), Lituanie (demande n° 1290), Mongolie (demande n° 1310), Mozambique (demande n° 1334), Ouzbékistan (demande n° 1326), Panama (demande n° 1325), Roumanie (demande n° 1328), Singapour (demande n° 1320), Slovénie (demande n° 1332), Uruguay (demande n° 1312) et Zambie (demande n° 1333).

⁹ Argentine (demande n° 1288), Barbade (demande n° 1300) et Guatemala (demande n° 1322).

¹⁰ Arménie (demande n° 1260), Bhoutan (demande n° 1280), Botswana (demande n° 1293), Cambodge (demande n° 1267), Cameroun (demande n° 1278), Cameroun (demande n° 1306), Côte d'Ivoire (demande n° 1298), Cuba (demande n° 1261), Cuba (demande n° 1262), Érythrée (demande n° 1286), Espagne (demande n° 1276), Estonie (demande n° 1279), Géorgie (demande n° 1317), Guyana (demande n° 1284), Jamaïque (demande n° 1268), Kenya (demande n° 1269), Malawi (demande n° 1270), Malawi (demande n° 1304), Malaisie (demande n° 1264), Mali (demande n° 1308), Maroc (demande n° 1271), Maurice (demande n° 1272), République de Moldova (demande n° 1266), Nicaragua (demande n° 1281), République démocratique du Congo (demande n° 1313), Roumanie (demande n° 1263), Sainte-Lucie (demande n° 1277), Singapour (demande n° 1265), Slovénie (demande n° 1275), Slovénie (demande n° 1289), Togo (demande n° 1296), Tunisie (demande n° 1273), Uruguay (demande n° 1282), Vietnam (demande n° 1299), Zambie (demande n° 1283) et Zimbabwe (demande n° 1285).

¹¹ Barbade (demande n° 1297), Espagne (demande n° 1309), Jordanie (demande n° 1305), Portugal (demande n° 1294) et Singapour (demande n° 1320).

¹² Malaisie (demande n° 1302) et Pérou (demande n° 1274).

acteurs de la lutte contre le dopage dans l'ensemble du pays¹³. Il a également été noté que le Ministère responsable du sport avait créé un groupe de suivi et d'évaluation chargé de superviser la mise en œuvre du plan ainsi que son intégration dans la stratégie d'accélération de la croissance et de promotion de l'emploi.

- L'étude sur les connaissances en matière de dopage et les pratiques s'y rapportant menée par la Tunisie dans des salles de sport privées a répondu à la priorité de renforcement des capacités définie par le Fonds. Il a été souligné que les questionnaires remplis avant une activité éducative antidopage (1 763 questionnaires recueillis¹⁴) révélaient un manque général d'informations sur le dopage et une méconnaissance des effets des substances dopantes et des compléments alimentaires¹⁵. Les questionnaires remplis après l'activité indiquent qu'après avoir participé à une activité éducative, 52 % des participants ont amélioré leurs connaissances en matière de dopage et 35 % ont corrigé les leurs.

3.4. Demandes en cours de préparation

23. Les membres ont été informés que le Secrétariat soutenait l'élaboration de 58 projets (54 nationaux, 4 régionaux) qui devraient être présentés aux prochaines sessions du Comité. D'après le décompte par région, 27 proviennent d'Afrique, 12 de la région Asie-Pacifique, 3 des États arabes, 9 de l'Europe et 7 d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Comité a proposé que l'AMA fournisse des informations actualisées sur le nombre de cas positifs de dopage détectés dans les États parties qui soumettent des demandes au Fonds.
24. Le Secrétariat a attiré l'attention des membres sur le vaste processus de préparation des demandes, qui peut durer de quatre mois à deux ans selon le type de projet, les objectifs fixés, la communication avec le demandeur et la rigueur de la révision. Il a été noté que, malgré les communications envoyées aux États parties et la coopération étroite avec les partenaires de l'AMA, les premières ébauches de demandes continuaient à être soumises tardivement, et que, souvent, leur présentation était incohérente, des informations essentielles manquaient et le formulaire employé n'était plus d'actualité. Le Secrétariat a souligné que les demandeurs devaient consulter le [manuel](#) et la [fiche d'information](#) ainsi que discuter du projet avec d'autres acteurs de la lutte contre le dopage (au niveau national ou régional) avant de soumettre le projet initial, invitant les membres et l'AMA à faire passer ce message. Il a été souligné que, suite aux recommandations formulées par le Comité lors de sa session d'avril 2016¹⁶, des principes régissant les demandes relatives à des activités éducatives ont été élaborés en coopération avec l'AMA et expérimentés pour cette série de projets.

Résolution 5AP/8

Le Comité d'approbation,

1. *Prenant note* du nombre croissant de demandes soumises au Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport,
2. *Exprime sa gratitude* au Secrétariat pour les conseils qu'il fournit aux États parties dans l'élaboration des demandes ;

¹³ L'étude a notamment conclu que 60 % des personnes interrogées ne disposaient d'aucune information ni connaissance à l'égard des textes juridiques relatifs à la lutte contre le dopage dans le sport.

¹⁴ Cent vingt-six questionnaires remplis par des usagers de salles de sport âgés de moins de 13 ans, 306 de 13 à 17 ans, 692 de 18 à 25 ans et 623 de plus de 25 ans.

¹⁵ Par exemple, 58 % des personnes interrogées pensent que le dopage est un moyen de développer facilement des muscles.

¹⁶ Pour plus d'informations, le rapport final de la réunion tenue le 29 avril 2016 peut-être consulté en ligne à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002449/244992F.pdf>.

3. *Demande* que les projets ne soient soumis à son approbation qu'après avoir été évalués minutieusement par le Secrétariat, ce qui implique que la demande reflète dûment les conseils fournis par le Secrétariat.

Point 4 de l'ordre du jour – Aperçu du processus de soumission des demandes et de la collaboration avec l'AMA

25. Le Président a présenté le point 4 de l'ordre du jour avant de donner la parole au Secrétariat, qui a offert un aperçu du processus de soumission des demandes ainsi que la collaboration en cours avec l'AMA concernant l'élaboration des avant-projets.
26. En vue de rationaliser le processus de soumission et de veiller à ce que les membres du Comité reçoivent les demandes en temps voulu avant les réunions, le Secrétariat du Fonds communique systématiquement le calendrier de soumission des demandes¹⁷ aux délégations permanentes auprès de l'UNESCO, aux commissions nationales pour l'UNESCO et aux bureaux hors Siège de l'UNESCO. Parallèlement, l'AMA informe ses bureaux régionaux et les organisations régionales antidopage (ORAD). Les demandeurs sont ensuite invités à prendre contact avec les bureaux régionaux de l'UNESCO et de l'AMA pour discuter des besoins qu'ils ont identifiés ou de leurs idées de projet. Une fois que le projet de demande est formellement soumis à l'UNESCO, le processus principal de révision est enclenché. L'AMA continue de régulièrement transmettre des observations cohérentes aux demandeurs. Il a été précisé qu'au cours de cette phase de révision, il était fortement conseillé d'associer différentes parties prenantes engagées sur le terrain dans la lutte antidopage, et qu'il était recommandé d'intégrer les demandes aux plans d'ensemble et aux stratégies globales d'éducation en la matière développés au niveau national.
27. Le Secrétariat a indiqué que les demandes finalisées devaient porter le cachet et la signature d'une entité gouvernementale et être soumises dans les délais impartis. Après quoi, un accusé de réception officiel est envoyé par courrier à chaque demandeur et les projets finalisés sont diffusés au sein de l'AMA (Siège et bureaux régionaux, départements du développement des programmes et de l'éducation). Les membres du Comité se sont félicités de la mise à jour de la coopération renforcée entre le Secrétariat et l'AMA, qui aide les États parties à élaborer et à mettre en œuvre des projets de qualité. Le Secrétariat a également remercié les directeurs régionaux de l'AMA pour leur aide.

Point 5 de l'ordre du jour – Présentation des organisations régionales antidopage

28. Le président a invité le représentant de l'AMA à présenter un aperçu de la structure et des activités des organisations régionales antidopage (ORAD).
29. Il a été indiqué que les ORAD¹⁸ remplissaient les mêmes fonctions que les organisations nationales antidopage (ONAD), y compris les tests, la formation des athlètes, des entraîneurs et du personnel d'encadrement, ainsi que la mise au point d'un cadre administratif permettant aux pays d'entreprendre des activités antidopage. Les étapes et les procédures nécessaires à la création d'une ORAD ont été présentées au Comité. Le rôle essentiel des membres du conseil des ORAD – qui assurent la liaison entre l'organisation régionale et leur pays d'origine en ce qui concerne les règles

¹⁷ Le dossier d'information comporte le [Manuel](#) du Fonds, la [feuille d'information présentant les « conseils et astuces »](#) à l'intention des demandeurs ainsi que des liens vers le [site Web](#), les brochures portant sur les bonnes pratiques, l'[infographie sur le sport propre](#) et la [carte interactive présentant tous les projets](#) ayant reçu l'approbation du Comité pouvant servir de source d'inspiration.

¹⁸ Il existe actuellement seize ORAD, réparties sur 126 pays. Leur répartition géographique est la suivante : l'Afrique compte six ORAD (réparties sur 48 pays), l'Amérique latine en compte trois (pour 26 pays), l'Asie cinq (pour 36 pays), l'Europe une (pour 7 pays) et l'Océanie une également (pour 9 pays). Il a été souligné que 36 des 48 États figurant sur la liste des pays les moins avancés établie par l'ONU et que 30 des 47 petits États insulaires en développement (PEID) dépendaient d'une ORAD.

et procédures de lutte contre le dopage et la mise en œuvre des tests et des programmes d'information – a aussi été souligné.

30. Les membres du Comité ont été informés que l'AMA proposait des subventions pour l'organisation de tests à chacune des 16 ORAD, ainsi que des financements pour le recrutement à huit d'entre elles. Il a été précisé que l'Agence soutenait également les ORAD dans leur travail de diffusion des supports éducatifs, d'organisation des réunions de conseil annuelles et de formations et de conférences bisannuelles, ainsi qu'en ce qui concerne la promotion en ligne de leurs activités. Le représentant de l'AMA a en outre mis l'accent sur l'engagement pris par les partenaires des ORAD, parmi lesquels des ONAD, des gouvernements (Afrique du Sud, Australie, Canada, Japon, Norvège) et d'autres acteurs clé, à fournir un soutien financier ou une assistance et des conseils techniques. Plusieurs difficultés ont été signalées, telles que des conflits de priorités au niveau local, des problèmes de communication entre les entités régionales et nationales et le manque de financements.
31. Au sujet de la coopération avec l'UNESCO, il a été indiqué que les ORAD venaient en aide aux pays soumettant des demandes de financement au Fonds. Ainsi, 19 des 22 projets régionaux approuvés ont été mis en œuvre par une ORAD.

Point 6 de l'ordre du jour – Approbation des demandes

32. Le président a présenté le point 6 de l'ordre du jour et a demandé au Secrétariat de fournir au Comité un aperçu des 16 demandes de financement nationales.
33. S'agissant des priorités du Fonds, il a été noté que sur ces 16 demandes, 13 concernent l'éducation, 2 portent sur le développement des capacités, tandis qu'une dernière relève de l'aide à la formulation des politiques. L'accent a été mis sur l'équilibre de la répartition régionale, les demandes provenant de 4 États parties africains, de 1 État arabe, de 4 pays de la région Asie-Pacifique, de 3 États européens et de 4 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a été mentionné que 4 demandes émanaient d'États parties n'ayant jamais reçu de financement au titre du Fonds¹⁹, et que 6 autres avaient été soumises par des pays ayant entrepris au moins 3 projets dans le cadre du Fonds²⁰. Le Secrétariat a relevé plusieurs tendances notables :
- 81 % des demandes comportent des contributions financières supérieures à 88 000 dollars des États-Unis fournies par des États parties ;
 - Toutes les demandes présentent une participation multipartite ;
 - Les projets visant à promouvoir le sport propre intègrent de plus en plus de campagnes de sensibilisation du public et d'outils multimédias ;
 - Les groupes cibles des projets regroupent un large éventail de parties prenantes, telles que les enseignants, les professionnels de la santé et les parents ;
 - La majorité des demandes s'appuient sur les résultats de projets précédents et/ou sur les conclusions de recherches ayant été menées au niveau national, et répondent à des lacunes et des besoins identifiés.
34. Le Comité est ensuite passé à l'examen des demandes soumises par le Mexique, la Colombie, l'Espagne, le Cameroun, la Tunisie, Fidji, le Zimbabwe, la Malaisie, la Mongolie, le Togo, la République démocratique populaire de Corée, le Commonwealth des Bahamas, la Géorgie, Andorre, la Jamaïque et Madagascar. À la clôture du présent point de l'ordre du jour, 16 projets avaient été approuvés, comportant notamment des campagnes de communication innovantes, des recherches sur les tendances en

¹⁹ Andorre, Fidji, Madagascar et République populaire démocratique de Corée.

²⁰ Cameroun (7), Géorgie (3), Jamaïque (3), Espagne (3), Togo (3) et Tunisie (4).

matière de dopage et des programmes d'éducation et de renforcement des capacités adaptés.

Résolution 5AP/9

Le Comité d'approbation,

1. *Ayant examiné* le projet soumis par le Mexique (demande n° 1335),
Approuve un financement de 19 937 dollars des États-Unis pour ce projet²¹ ;
2. *Ayant examiné* le projet soumis par la Colombie (demande n° 1336),
Approuve un financement de 19 470 dollars des États-Unis pour ce projet²² ;
3. *Ayant examiné* le projet soumis par l'Espagne (demande n° 1337),
Approuve en principe ce projet, à la condition que l'AEPSAD se conforme au Code mondial antidopage²³ ;
4. *Ayant examiné* le projet soumis par le Cameroun (demande n° 1338),
Approuve en principe ce projet, sous réserve de la révision de la demande conformément aux recommandations des membres du Comité²⁴ ;
5. *Ayant examiné* le projet soumis par la Tunisie (demande n° 1339),

²¹ La structure et les résultats escomptés du troisième projet présenté par le Mexique ont été salués, de même que la contribution financière du demandeur. Afin d'optimiser les résultats du programme éducatif, il a été recommandé que, avant chaque colloque, les participants suivent le [Programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage \(ALPHA\)](#). Le colloque servirait ainsi de séance de révision, permettant une plus grande interactivité et l'inclusion d'activités fondées sur les valeurs. Le Comité a également recommandé d'adapter le contenu et les supports pédagogiques aux profils et aux intérêts de chaque groupe bénéficiaire. Il a par ailleurs été suggéré que les chefs de projet consultent le département Éducation de l'AMA ainsi que son Bureau régional pour l'Amérique latine. Concernant les supports à diffuser, il a été proposé que la Liste des interdictions pour 2017 soit ajoutée à la clé USB sans être imprimée.

²² Le Comité d'approbation s'est félicité de la campagne créative visant à promouvoir les valeurs et les convictions lancée par la Colombie pour appuyer la lutte contre le dopage dans le sport. Les membres du Comité ont salué le message positif et novateur qui consiste à établir un parallèle entre le dopage dans le sport et dans la vie quotidienne. Il a été recommandé de sélectionner avec soin les athlètes désignés en tant qu'ambassadeurs du sport propre. Il a également été suggéré d'engager un professionnel spécialisé chargé de s'adresser au public et de mobiliser les parties prenantes nationales sur les réseaux sociaux. Concernant l'évaluation de l'impact des vidéos, il a été recommandé d'avoir recours à des questionnaires avant et après les activités, afin de déterminer la perception de la campagne par les athlètes. Enfin, il a été noté que le nombre de vues sur YouTube par trimestre pouvait être augmenté.

²³ Les membres du Comité ont accueilli favorablement le quatrième projet national engagé par l'Espagne, faisant valoir les liens de cette initiative avec les précédentes ainsi que la mobilisation d'experts formés précédemment. La contribution du demandeur au projet, considérée comme un bon retour sur investissement, a également été appréciée. Il a été fortement recommandé que les modules en ligne soient partagés avec d'autres pays hispanophones, ce qui permettrait d'accroître la visibilité et l'impact potentiels du projet. Le fait d'évaluer le niveau de connaissance des participants a par ailleurs été mis en avant. Le Comité d'approbation a fortement encouragé l'Espagne à prendre les mesures nécessaires pour se conformer au Code mondial antidopage avant de lancer la mise en œuvre du projet.

²⁴ Le septième projet national proposé par le Cameroun a été accueilli favorablement par le Comité, en raison de la qualité de son organisation, qui est adaptée aux besoins nationaux. Concernant les participants, les chefs de projet ont été priés de réduire le nombre de fédérations sportives nationales engagées dans l'initiative, afin de renforcer la portée du séminaire. Lors de la première journée de ce dernier, le Comité a également suggéré d'inclure une présentation de la Convention internationale contre le dopage dans le sport et de prolonger le temps alloué pour remplir le questionnaire soumis en amont. Les participants pourraient signer un document officiel d'engagement, ce qui leur ferait prendre conscience de la responsabilité qui leur incombe. Il a aussi été recommandé que les banderoles créées à cette occasion ne soient pas trop détaillées, afin qu'elles puissent être réutilisées lors d'activités futures. Concernant le budget, la réduction des frais de déplacement et l'utilisation de salles gratuites fournies par les pouvoirs publics mobilisés en faveur du projet ont été recommandées. Enfin, tous les supports pédagogiques seront diffusés grâce à des clés USB, ce qui permettra de réduire la quantité de documents imprimés.

- Approuve un financement de 12 350 dollars des États-Unis pour ce projet²⁵ ;*
6. *Ayant examiné le projet soumis par Fidji (demande n° 1340),
Approuve un financement de 20 000 dollars des États-Unis pour ce projet²⁶ ;*
7. *Ayant examiné le projet soumis par le Zimbabwe (demande n° 1341),
Approuve un financement de 19 992 dollars des États-Unis pour ce projet²⁷ ;*
8. *Ayant examiné le projet soumis par la Malaisie (demande n° 1342),
Approuve un financement de 15 696 dollars des États-Unis pour ce projet²⁸ ;*
9. *Ayant examiné le projet soumis par la Mongolie (demande n° 1343),*

²⁵ Le Comité d'approbation a salué la nouvelle initiative antidopage de la Tunisie, notant que le projet était bien conçu, et qu'il était conforme aux activités nationales précédemment entreprises. Les membres du Comité se sont félicités de l'accent mis sur les compléments et les substituts alimentaires, ainsi que de la conséquente participation financière du demandeur. Il a été noté que le nombre de participants et de disciplines sportives concernées pouvait être réduit. En outre, une seconde évaluation, entreprise deux ou trois mois après la phase portant sur la prévention, devrait être incorporée au projet. Afin de s'assurer de la mobilisation des pouvoirs publics (Ministère de la santé, douanes, etc.) dans la foulée du projet, il serait important de les informer régulièrement de l'avancée de l'initiative par le biais de réunions en personne ou d'autres moyens de communication. Le Comité a recommandé le partage des conclusions de l'étude avec d'autres États parties. Enfin, concernant le budget, il a été suggéré que les coûts relatifs aux outils de sensibilisation soient réduits au minimum.

²⁶ La première soumission de demande de financement des Fidji auprès du Fonds, qui répond aux besoins identifiés au niveau national et vise à développer des réglementations conformes à la Convention internationale contre le dopage dans le sport et au Code mondial antidopage, a été favorablement accueillie par le Comité d'approbation. La participation financière du demandeur couvrant 48 % du budget total du projet, le retour sur investissement a été salué. Concernant la mise en œuvre, il a été fortement recommandé que les chefs de projet coopèrent avec l'ORAD d'Océanie. Il a par ailleurs été suggéré que l'AMA soit consultée afin de veiller à la conformité tant dans le domaine de la législation que dans celui des réglementations antidopage. Les membres du Comité ont insisté sur le fait que le consultant devrait travailler en étroite coopération avec le Bureau de l'adjoint du Procureur général, et que les contributions des fédérations sportives nationales devraient être intégrées aux projets de réglementation avant leur adoption.

²⁷ Les membres du Comité ont accueilli favorablement la seconde initiative du Zimbabwe dans le cadre du Fonds, faisant valoir que le projet était un modèle de bonnes pratiques en raison de ses liens avec les priorités identifiées dans le contexte national. Pour renforcer l'éducation antidopage, il a été recommandé qu'avant d'assister aux ateliers les participants suivent le [Programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage \(ALPHA\)](#) ou qu'ils se familiarisent avec l'outil [Entraîneurs Franc Jeu](#). Il a par ailleurs été suggéré que les enseignants d'autres disciplines (et non seulement les enseignants d'éducation physique) prennent part au projet. Concernant la durabilité à long terme, les membres du Comité ont recommandé un processus fondé sur les pairs au niveau des établissements scolaires, dans lequel deux professeurs pourraient se soutenir mutuellement et veiller à ce qu'au moins un enseignant qualifié soit toujours disponible. Il a de même été fortement recommandé que les chefs de projet travaillent en coopération avec le responsable de l'organisation régionale antidopage et, le cas échéant, qu'ils financent sa participation à l'une des réunions de planification. Le Comité a aussi suggéré l'ajout d'une composante relative à l'évaluation, afin de mesurer les résultats observés dans les écoles suite à la formation des enseignants. Il a été signalé que l'UNESCO, en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'ONUUDC, lancera des principes directeurs à l'intention des ministères de l'éducation portant sur la consommation d'alcool, de tabac et de drogues chez les enfants en âge d'être scolarisés. Cet outil de référence, publié en 2017, pourrait s'avérer utile. Enfin, il a été suggéré de réduire les coûts liés à la production de t-shirts.

²⁸ Les membres du Comité ont accueilli favorablement l'initiative à plusieurs volets présentée par la Malaisie, qui mobilise les professionnels de la santé pour lutter contre le dopage involontaire. Il a été recommandé que les athlètes participant aux recherches préliminaires signent des formulaires de consentement et qu'une autorisation parentale soit envisagée pour les mineurs. Par ailleurs, l'anonymat et la confidentialité des réponses fournies par les athlètes devraient être respectés. Il a été proposé qu'un comité d'éthique soit mis à contribution pour contrôler le processus d'échantillonnage et le cadre théorique du projet. Concernant les supports devant être inclus au kit éducatif, il a été suggéré que la [Mallette des médecins du sport](#) de l'AMA pourrait être préférée aux lignes directrices en matière d'accompagnement et de prélèvement et de manipulation d'échantillons. Le Comité a aussi recommandé de choisir des messages positifs (comme « Franc jeu » ou « Tout athlète a droit à un sport propre ») plutôt que d'utiliser le slogan « Dis NON ! au dopage ». Il a été suggéré qu'un cadre de coopération pourrait être envisagé entre l'ADAMAS – l'agence antidopage malaisienne – et les experts participant à l'initiative, pour inscrire le projet dans la continuité. Si les résultats de l'étude le permettent, celle-ci pourrait être considérée comme un projet pilote de recherches en sciences sociales.

- Approuve* un financement de 16 078 dollars des États-Unis pour ce projet²⁹ ;
10. *Ayant examiné* le projet soumis par le Togo (demande n° 1344),
Approuve en principe ce projet, sous réserve de la révision de la demande conformément aux recommandations des membres du Comité³⁰ ;
11. *Ayant examiné* le projet soumis par la République populaire démocratique de Corée (demande n° 1345),
Approuve en principe ce projet, sous réserve de la révision de la demande conformément aux recommandations des membres du Comité³¹ ;
12. *Ayant examiné* le projet soumis par le Commonwealth des Bahamas (demande n° 1346),
Approuve un financement de 19 145 dollars des États-Unis pour ce projet³² ;

²⁹ Le Comité d'approbation a salué la troisième initiative de la Mongolie, faisant remarquer qu'il s'agissait d'un projet clair et ciblé. Concernant le Code mongol antidopage qui doit entrer en vigueur en 2017, il a été recommandé que les chefs de projet coopèrent avec l'AMA avant son adoption, pour procéder à une évaluation juridique et s'assurer de sa conformité au Code mondial antidopage. Les membres du Comité ont également suggéré que les calendriers de formation en matière d'autorisations à usage thérapeutique et de gestion des résultats soient affinés avec l'aide de l'organisation régionale antidopage d'Asie centrale et du Bureau régional de l'AMA pour l'Asie et l'Océanie. Ils ont proposé d'élargir la durée de ces deux formations à au moins deux jours. En outre, il a été précisé que le sous-comité pour les autorisations à usage thérapeutique ne devrait comporter que des médecins. Concernant le budget, il a été recommandé de limiter au maximum les frais de déplacement.

³⁰ La quatrième initiative proposée par le Togo a été saluée par tous les membres du Comité, qui se sont félicités des liens du projet avec le plan stratégique national de lutte contre le dopage et de la solide contribution financière qui l'accompagne. Il a été souligné que le projet devrait principalement cibler les athlètes vulnérables face au risque de dopage, et que cette orientation devrait être prise en compte lors de la sélection des participants. Concernant le programme de l'atelier de formation, il a été recommandé que l'organisation régionale antidopage et le Bureau régional africain de l'AMA participent activement au projet avant sa mise en œuvre, afin d'en optimiser l'impact. Il a été noté que les supports éducatifs devraient répondre aux besoins des groupes cibles (athlètes âgés de 15 à 30 ans) et que la formation devrait mettre l'accent sur des thématiques adaptées aux profils des bénéficiaires. Dans ce contexte, le recours à la Liste des interdictions et au Code mondial antidopage pourrait être superflu. Concernant le budget, il a été demandé que les coûts relatifs à la production de t-shirts, de bracelets, de casquettes et de porteclés soient réduits d'un tiers. Il a également été suggéré de renforcer l'évaluation du projet. À ce titre, l'AMA a proposé de fournir plusieurs exemples.

³¹ Les membres du Comité ont accueilli favorablement la première initiative antidopage présentée par la République populaire démocratique de Corée, notant l'envergure du projet et l'ampleur de sa portée. Concernant le calendrier, il a été recommandé que les chefs de projet collaborent avec l'organisation régionale antidopage d'Asie du Sud-Est et le Bureau régional de l'AMA pour l'Asie et l'Océanie, afin de l'adapter aux objectifs. Il a également été indiqué qu'il serait bon d'intégrer plusieurs entraîneurs au projet et de proposer davantage d'interactivité et de travaux en groupe aux participants. À ce titre, l'équipe Éducation de l'AMA pourrait fournir des orientations en matière de thématiques et de supports pour améliorer l'apprentissage. CHINADA, l'agence chinoise antidopage, pourrait également proposer son expertise. Il a été indiqué que le [quiz Franc Jeu](#) de l'AMA était disponible en coréen et que le [Manuel universitaire sur la lutte contre le dopage](#) serait lui aussi prochainement traduit. Le Comité a plaidé en faveur d'une collaboration avec l'équipe informatique de l'AMA concernant le logiciel utilitaire Chujok, qui semble similaire au système [ADAMS](#), l'AMA recommandant fortement d'utiliser ADAMS plutôt que de développer un nouveau programme. Il a en outre été suggéré que le contenu du multimédia les « Dangers du dopage – 1. Stéroïdes anabolisants » soit supervisé par le directeur de l'ORAD Asie du Sud-Est. Les méthodes d'évaluation du projet devraient être renforcées et un projet de questionnaire devrait être présenté au Secrétariat avant la mise en œuvre. L'AMA souhaiterait recevoir les versions coréennes de la Mallette des enseignants, de la Mallette des entraîneurs et de la Mallette de l'agent de contrôle du dopage afin de les publier sur son site Web.

³² Le projet présenté par le Commonwealth des Bahamas a été apprécié pour son approche créative et interactive, pour son message positif ainsi que pour son utilisation des médias sociaux et des applications mobiles en vue de mobiliser les jeunes générations. Si les exemples positifs des pairs peuvent contribuer à l'engagement et à l'apprentissage, il a été recommandé de sélectionner avec soin les ambassadeurs choisis pour le projet. Pour améliorer l'évaluation de l'initiative, il a été suggéré d'intégrer des questions permettant de déterminer les attitudes des athlètes vis-à-vis du dopage avant et après le quiz. En ce sens, [l'étude menée par Barrie Houlihan](#) pourrait s'avérer utile. Par ailleurs, le projet étant susceptible de profiter à d'autres disciplines sportives, ainsi qu'au développement des bonnes pratiques, il a été proposé d'inclure des références aux valeurs du sport dans les jingles, les vidéos et les publications sur les médias sociaux. Enfin, les membres du Comité encouragent vivement les chefs de projet à chercher des contributions financières supplémentaires pour le déploiement de l'initiative.

13. *Ayant examiné* le projet soumis par la Géorgie (demande n° 1347),
Approuve un financement de 14 560 dollars des États-Unis pour ce projet³³ ;
14. *Ayant examiné* le projet soumis par Andorre (demande n° 1348),
Approuve un financement de 15 402 dollars des États-Unis pour ce projet³⁴ ;
15. *Ayant examiné* le projet soumis par la Jamaïque (demande n° 1349),
Approuve un financement de 19 997 dollars des États-Unis pour ce projet³⁵ ;
16. *Ayant examiné* le projet soumis par Madagascar (demande n° 1350),
Approuve en principe ce projet, sous réserve de la révision de la demande conformément aux recommandations des membres du Comité³⁶.

Point 7 de l'ordre du jour– Investissement stratégique des ressources du Fonds

35. Le Président a invité le Secrétariat à fournir un aperçu du document ICDS/5AP/Doc.11.
36. Le Secrétariat a fait un rappel des discussions tenues pendant la réunion du 29 avril 2016, et notamment de la [Résolution 5AP/4](#), au cours de laquelle les membres ont convenu qu'une version élaborée du document ICDS/5AP/Doc.6 prenant en considération les conclusions de l'analyse comparative et concédant des stratégies de collecte de fonds et des opportunités concrètes pour une coopération renforcée avec les autres parties concernées serait présentée lors de la session de novembre 2016.
37. Il a été noté que la stratégie proposée s'appuyait sur une analyse de la situation financière du Fonds et de son mandat unique d'assistance aux États parties en vue de la mise en œuvre d'activités antidopage efficaces et ciblées. Suite aux suggestions précédemment émises par les membres, une évaluation des forces, des faiblesses ainsi que des opportunités du Fonds et des risques qu'il encourt, de même qu'un inventaire des organisations intergouvernementales, ont été dûment inclus dans le document. Concernant les donateurs potentiels, l'accent a été mis sur l'importance de

³³ Le Comité d'approbation a salué la quatrième demande soumise auprès du Fonds par la Géorgie, notant que l'initiative était bien ciblée, structurée et conçue pour appuyer l'application d'un décret gouvernemental portant sur l'utilisation des stéroïdes anabolisants androgènes (SAA). Les membres du Comité ont apprécié la contribution financière du demandeur, ainsi que les aspects concernant la visibilité du projet. Concernant le budget, il a été recommandé que les coûts relatifs aux consultants soient réduits au minimum.

³⁴ Les membres du Comité ont accueilli favorablement la première demande soumise auprès du Fonds par Andorre, faisant valoir sa double approche. Afin de renforcer l'impact du projet, il a été suggéré de remplacer les messages négatifs (comme « Dis NON ! au dopage ») par des slogans positifs (par exemple « Tout athlète a droit à un sport propre »). Les membres ont également salué la coopération entre différents ministères soutenant la mise en œuvre du projet. Il a été suggéré de choisir avec soin et attention les athlètes participant à la campagne antidopage. Enfin, il a été conseillé aux chefs de projet de consulter le Bureau régional européen de l'AMA en vue de la mise en œuvre et de la méthodologie du projet.

³⁵ Le quatrième projet de la Jamaïque a été salué pour ses activités adaptées et la mobilisation de son groupe bénéficiaire. Il a été recommandé de renforcer la composante de l'éducation aux valeurs et d'adapter l'ordre du jour des ateliers aux besoins des participants. À cette fin, les chefs de projets pourraient consulter la [Mallette des enseignants](#) ou la [Mallette des entraîneurs](#). Il a par ailleurs été noté qu'un document de l'AMA destiné aux parents, devant être publié en 2017, pourrait s'avérer utile au déploiement du projet. Il a été suggéré d'encourager, sur au moins un ou deux sites concernés par le projet, la mise en place d'activités et de partenariats parents-enfants – qui seraient l'occasion pour les parents de mieux comprendre les pressions auxquelles sont soumis les jeunes athlètes. Concernant le budget, il a été vivement recommandé de réduire au minimum les coûts de location de salles, de production de stylos et de montages photo et vidéo.

³⁶ Le Comité d'approbation a accueilli favorablement la première demande soumise au Fonds par Madagascar. Le projet, qui cible diverses parties prenantes et comporte une vaste gamme d'activités, a été loué pour son ambition. Il a été recommandé d'adapter le contenu des activités et des supports pédagogiques aux profils de chaque groupe cible. À cet effet, les chefs de projet ont été priés de consulter le Bureau régional africain de l'AMA et le responsable de l'organisation régionale antidopage de l'Océan indien. Les membres du Comité ont par ailleurs suggéré de renforcer l'évaluation du projet. Enfin, concernant le projet de décret portant sur la création d'une organisation nationale antidopage, il a été recommandé que le document soit transmis à l'AMA pour s'assurer de sa conformité.

la mobilisation des États parties et la coopération avec ces derniers. Le rôle joué par les membres du Comité dans ce processus a également été souligné. Outre les entités intergouvernementales régionales, le secteur pharmaceutique, les entreprises produisant des compléments alimentaires, les fondations privées et les partenariats commerciaux pourraient être ciblés. Afin d'encourager les entités privées et les individus à contribuer au Fonds, une campagne lancée sur les réseaux sociaux avec l'aide du Secteur des relations extérieures et de l'information du public de l'UNESCO, et véhiculée par les réseaux de partenaires sportifs, devrait être élaborée, sous réserve de la disponibilité des capacités et des ressources.

38. Les membres du Comité ont remercié le Secrétariat pour l'élaboration de la proposition. Le Fonds ayant été créé principalement pour contribuer aux initiatives nationales et régionales, il a été noté que le renforcement de sa notoriété et la promotion de l'impact et de la durabilité des projets mis en œuvre grâce à lui étaient indispensables pour mobiliser les donateurs. Il a été proposé de débattre de mesures incitatives en faveur des donateurs potentiels et de mobiliser les Champions de l'UNESCO pour le sport en vue de promouvoir le Fonds et d'attirer les contributeurs au niveau national. Les membres ont également estimé que le renforcement de la coopération avec les autres parties prenantes, telles que le Conseil de l'Europe, ainsi que l'inscription du mandat du Fonds à l'ordre du jour des principales réunions portant sur le sport (comme MINEPS VI), pourraient faciliter la collecte de fonds. Il a été remarqué que les réunions du Bureau pourraient offrir un espace de réflexion, débouchant sur la présentation d'un rapport lors de la sixième session de la Conférence des Parties.
39. Les membres ont convenu de la nécessité de réviser la stratégie de collecte de fonds proposée, afin de tenir compte des commentaires du Comité. À cet effet, ils ont été invités à soumettre leurs contributions et leurs recommandations, qui seront compilées par le Secrétariat du Fonds avant le 15 janvier 2017³⁷.

Résolution 5AP/10

Le Comité d'approbation,

1. *Ayant examiné* le document ICDS/5AP/Doc.11,
2. *Prend note* de la *stratégie* de collecte de fonds élaborée par le Secrétariat ;
3. *Reconnaît* qu'il est urgent de mobiliser des ressources afin de garantir la durabilité du Fonds ;
4. *Soutient* les *opportunités* identifiées pour améliorer la situation financière du Fonds ;
5. *S'engage à transmettre* des contributions au Secrétariat avant le 15 janvier 2017 afin d'améliorer le document ;
6. *Invite* les *États parties* à s'assurer de la vigueur financière du Fonds en veillant à l'augmentation du nombre de contributions nationales ;
7. *Encourage* le *Secrétariat* à poursuivre cette stratégie de collecte de fonds ;
8. *Décide* d'apporter son soutien, lorsque cela est possible et approprié.

Point 8 de l'ordre du jour – Questions diverses

8.1. Date de la prochaine session

40. Il a été décidé que la prochaine réunion du Comité d'approbation se tiendrait entre le 15 et le 19 mai 2017³⁸. La date définitive sera communiquée par le Secrétariat après consultation des membres du Comité.

³⁷ Le délai a par la suite été repoussé au 3 février 2017 pour faciliter les remontées des contributions de la part des membres.

³⁸ En raison d'un conflit d'agendas, la réunion aura lieu le 23, le 24 ou le 26 mai 2017.

Point 9 de l'ordre du jour – Clôture de la réunion

41. Le Président a remercié les membres du Comité, les observateurs et le Secrétariat pour la qualité de leurs contributions lors de la session.

[La réunion s'est conclue à 17 h 30, le 22 novembre 2016]

Annexe I : Liste des documents

Point de l'ordre du jour	Titre du document	Cote du document
1	Ordre du jour et calendrier provisoires	ICDS/5AP/Doc.8
3	Situation financière du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport	ICDS/5AP/Doc.9
6	Demandes soumises par les États parties	ICDS/5AP/Doc.10
7	Investissement stratégique des ressources du Fonds	ICDS/5AP/Doc.11

Documents de référence supplémentaires

- [Manuel – Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport](#)
- [Exemples de bonnes pratiques pour les chefs de projet \(première édition\)](#)
- [Exemples de bonnes pratiques pour les chefs de projet \(deuxième édition\)](#)
- [Soumettre une demande au Fonds de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport « Conseils et Astuces »](#)
- [Infographie antidopage de l'UNESCO](#)
- [Rapport final de la réunion du Comité d'approbation \(avril 2016\)](#)
- [Rapport final de la réunion du Comité d'approbation \(avril 2015\)](#)

Annexe II : Liste des participants

Membres du Comité

Afrique du Sud

M. Gert C. OOSTHUIZEN, Vice-Ministre du sport et des loisirs

M. Ters de KOCK, Assistant du Vice-Ministre

Bahamas (Commonwealth des)

M. Eugene POITIER, Sous-Secrétaire, Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture

M. Timothy MUNNINGS, Directeur des sports, Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture

Chine (République populaire de)

M. Meng WANG, Deuxième Secrétaire, Délégation permanente de la République populaire de Chine auprès de l'UNESCO

Fédération de Russie

M. Gennady ALESHIN, Coprésident du Comité russe des sports nationaux et non olympiques, ancien Vice-Ministre des sports, du tourisme et des politiques de la jeunesse

M. Mikhail KHOREV, Directeur adjoint du Département des droits humanitaires et des droits de l'homme, Ministère des affaires étrangères

M. Artem KOZVONIN, Conseiller, Délégation permanente de la Fédération de Russie auprès de l'UNESCO

Finlande

Mme Satu HEIKKINEN, Conseillère aux affaires culturelles, Division des sports, Ministère de l'éducation et de la culture

Mme Piia IMMONEN-SEUGUENOT, Conseillère spéciale, Délégation permanente de la Finlande auprès de l'UNESCO

Oman (Sultanat d')

S.E. Sayyid Dr Sultan bin Ya'rub AL BUSAIDI, Conseiller pour les affaires sanitaires, Ministère de la santé

M. Suaib AL ZEDJALI, Comité national de lutte antidopage

Conseillère

Mme Anne JANSEN, chargée des relations avec les gouvernements et du respect des règles, Agence mondiale antidopage

UNESCO

Mme Ângela MELO, Directrice, Division de l'éthique, de la jeunesse et des sports

M. Christopher CASTLE, Chef, Section de la santé et de l'éducation

M. Alexander SCHISCHLIK, Chef, Section de la jeunesse et des sports

M. Marcellin DALLY, Spécialiste du programme, Secrétaire de la Convention, Section de la jeunesse et des sports

Mme Raluca PETRE-SANDOR, Section de la jeunesse et des sports

Annexe III : Demandes approuvées par le Comité

État partie	Demande n°	Titre du projet	Montant demandé (en dollars É.-U.)
Mexique	1335	Promouvoir la santé par le fair-play et sans le dopage : Colloque régional antidopage	19 937
Colombie	1336	À quoi tu joues ? (¿A qué estás jugando?) : Campagne de communication	19 470
Espagne	1337	Vivre sans tricher, 4 ^e édition, 2017 : Formation à l'intention des professeurs d'éducation physique	11 100 (en principe)
Cameroun	1338	Renforcement des capacités des fédérations sportives nationales et des membres des comités régionaux antidopage	19 469,45 (en principe)
Tunisie	1339	Les jeunes athlètes et les compléments alimentaires : tendance ou performance ? Approche préventive	12 350
Fidji	1340	Consultation pour le respect de la Convention internationale contre le dopage dans le sport et du Code mondial antidopage	20 000
Zimbabwe	1341	Campagne d'éducation et de sensibilisation à la lutte contre le dopage fondée sur les valeurs dans les écoles du Zimbabwe	19 992
Malaisie	1342	Mobiliser les professionnels de la santé pour éliminer le dopage involontaire dans le sport : Étude des connaissances, attitudes et pratiques et programme éducatif structuré	15 696
Mongolie	1343	Renforcement de la capacité institutionnelle de l'Organisation mongole antidopage (ONAD)	16 078
Togo	1344	Campagne de sensibilisation à l'éducation et la prévention du dopage à l'intention des athlètes nationaux	19 415 (en principe)
République populaire démocratique de Corée	1345	Premier programme éducatif antidopage à l'intention des athlètes, entraîneurs, officiels, professeurs d'éducation physique et étudiants en sport	19 500 (en principe)
Commonwealth des Bahamas	1346	Promouvoir une éthique et des normes équitables en utilisant des outils modernes pour éduquer les athlètes de la Fédération de natation des Bahamas : « Nagez propre, gagnez propre »	19 145
Géorgie	1347	Renforcer la lutte contre le dopage – stéroïdes anabolisants androgènes	14 560
Andorre	1348	La prévention du dopage, un enjeu de santé dans le sport : - Éducation antidopage pour les animateurs et les éducateurs sportifs ; - Campagne publique pour un sport propre	15 401,35
Jamaïque	1349	Prévention du dopage « Parents Reach one, Teach one ». JADCO/Association nationale des parents d'élèves et des enseignants de la Jamaïque. Ateliers sur l'éducation parentale antidopage	19 996,97
Madagascar	1350	Promouvoir le sport propre à Madagascar à travers une campagne de sensibilisation à l'intention des jeunes sportifs malgaches et la formation de responsables sportifs	19 943,83 (en principe)